

La vie à défendre



+6



Comité Technique Local du 7 janvier 2020

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 12 h 45. La présidence a été assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques de notre département, le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par Mme Nathalie Jeamart, CFTC DDFiP Pas-de-Calais



Ordre du jour

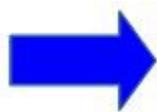
Evolution des emplois au regard :

- du Projet de Loi de Finances pour 2020
- de l'évolution du périmètre des missions (transfert d'emplois).

Questions diverses.

**La Direction utilise la belle terminologie d'évolution des emplois...
Nous, nous utilisons la terminologie réelle, soit, la suppression d'emplois !!**

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(e)s
CFTC DDFiP
Pas de Calais



Nathalie Jeamart	Lens-Municipale	Titulaire
David Kaczmarek	E D R 62	Suppléant
Gabriel Gaillard	E D R 62	Expert

La loi de finances pour 2020 prévoit 1.500 suppressions d'emplois pour la DGFIP (contre 2.130 suppressions en 2019). Depuis des années, l'administration ne cesse de supprimer des emplois, mais cette année, elle en supprimera un peu moins que les années précédentes.

Depuis l'année 2013, soit depuis 7 ans, c'est 14.575 emplois qui ont été supprimés dans notre administration. C'est par exemple, la population de la Commune de Saint-Omer. Au niveau local, la DDFiP va supprimer cette année 41 emplois dans notre département. c'est un chiffre un peu moins fort que celui de 2019 à 47. Face à cette mesure nationale injuste et contre-productive nous ne pouvons que nous insurger contre la répartition de cette nouvelle pénurie dans notre département. Aujourd'hui c'est de plus en plus la panique dans les services et la Direction Générale met, comme à son habitude, la charrue avant les bœufs. Supprimons d'abord les emplois, ensuite, à vous de trouver les solutions...s'il y en a.

Concernant le dossier « Emplois » à l'ordre du jour de ce C T L, CFTC DDFiP Pas-de-Calais ne va pas refuser de participer aux débats mais optera cependant pour un certain « silence radio ». En effet, nous sommes bien évidemment totalement opposés aux suppressions d'emplois dans notre département. Cependant, nous ne souhaitons pas non plus participer aux débats concernant les suppressions d'emplois dans le Pas de Calais. L'endroit et la manière dont elles se feront sont de la seule et unique responsabilité de la Direction. Il ne nous appartient pas de participer à la suppression d'emplois sur un site ou un service particulier, pas plus que de débattre de la façon dont cela se fera et il ne nous appartient encore moins de demander de supprimer un emploi sur le site Z plutôt que sur le site W. En effet, les collègues du poste W seraient certainement enchantés, mais, sûrement pas ceux du poste Z !!!!Cela regarde la direction, et elle uniquement. Ne confondons pas les rôles et chacun à sa place.

La direction du Pas-de-Calais nous a fait parvenir une documentation précise concernant ses suppressions d'emplois pour 2020, établies à 41. Pour faire ses calculs, la DDFiP a donc utilisé comme chaque année ses formules liquidatives qui sont l'évolution quantitative, l'évolution catégorielle, l'allocation des emplois, les renforts et redéploiements, les emplois fléchés, la contribution proportionnelle, les correctifs « charges et enjeux », le correctif « environnemental », le correctif opérationnel. Et avec toute cette magnifique alchimie, elle va donc supprimer 41 emplois dans notre département, soit 2 emplois A, 26 emplois B et 13 emplois C.

Ensuite, elle doit définir les structures concernées par ses suppressions. Elle a réalisé des très nombreuses statistiques sur les services concernés, les SIP, les SIE, les Trésoreries etc... Et, ensuite, et toujours selon ses propres termes, l'ensemble de ces éléments a été croisé avec le nombre d'emplois de chaque service et comparé à la globalité de la mission au niveau départemental.

Les rapports charges-emplois ainsi déterminés ont permis d'identifier les services qui bénéficiaient d'une situation comparativement plus favorable et permettant des suppressions d'emplois. Par ailleurs, la persistance de vacances ainsi que les départs en retraite effectifs et prévisionnels ont aussi été pris en compte pour affiner l'analyse et déterminer la localisation des suppressions d'emplois au regard des charges comparées recensées. Une répartition objective, équitable et cohérente a présidé à la répartition de l'effort demandé à tous, toujours selon la direction. **Nous ne faisons que citer ses propos.**

Ci-dessous, nous communiquons les éléments fournis par la DDFiP 62

Propositions de suppressions pour les emplois de catégorie A

suppression de deux emplois de catégorie A en P C E (Arras et Calais)

Propositions de suppressions pour les emplois de catégorie B

Service	Résidence	Suppressions
Direction	Arras	3
P C E	Boulogne sur Mer	1
B C R	Boulogne sur Me	1
P C R P	Calais Gestion	1
	Lens Gestion	1
S I E	Calais	1
	Saint-Omer	1
S I P	Arras	1
	Lens Nord	1
	Lillers	1
	Montreuil sur Mer	1
	Saint-Omer	1
SIP-SIE (partie SIP)	Bruay-la-Buissière	1
	Saint-Pol	1
SIP-SIE (partie SIE)	Hénin-Beaumont	1
Trésoreries spécialisées	Arras municipale	1
	Outreau	1
	Boulogne sur Mer municipale	2
	Calais municipale et banlieue	1
	Paierie	1
Trésoreries mixtes	Berck	1
	Le Touquet	1
	Vimy	1
	Total	26

Propositions de suppressions pour les emplois de catégorie C

Service	Résidence	Suppressions
Direction	Arras	2
C P S Relais	Arras	2
S I E	Montreuil sur Mer	1
S I P	Arras	1
	Béthune	1
	Boulogne sur Mer	1
	Calais	1
	Lens Sud	1
Trésoreries spécialisées	Boulogne sur Mer municipale	1
Trésoreries mixtes	Campagne-les-Hesdin	1
	Aire-sur -la-Lys	1
	Total	13

Récapitulation par type de services en catégorie B et C,

Service concerné	Emplois supprimés en nombre	Emplois supprimés en pourcentage
Direction	5	12,82 %
C P S Relais	2	5,13 %
S I E	3	7,69 %
S I P	10	25,65 %
S I P / E	3	7,69 %
P C E	1	2,56 %
P C R P	2	5,13 %
B C R	1	2,56 %
Trésoreries spécialisées	7	17,95 %
Trésoreries mixtes	5	12,82 %
	39	100,00 %

Les redéploiements d'emplois liés à l'évolution du périmètre des missions

Toujours selon ses propres idées, la Direction s'est rendu compte que certains services étaient plus impactés que d'autres par la charge et surcharge de travail. Il s'agit par exemple de la Trésorerie de Béthune municipale, qui verrait prochainement arriver un transfert d'emploi de catégorie C provenant de la trésorerie de Lillers.

Mais, derrière les mots de transfert d'emplois, il y a un être humain, un/une collègue....

L'administration propose le transfert d'un emploi du PTGC d'Arras sur le PTGC de Béthune. L'agent concerné aurait été consulté et ne serait pas opposé.

Dans le cadre de la fusion prochaine des deux SPF d'Arras, 2 emplois B et 1 emploi C sont transférés du SPF d'Arras 2 vers le SPFE d'Arras 1.

Les votes :

Sur les suppressions d'emplois: CFTC et UNSA : CONTRE

F O n'a pas participé au vote

Sur les redéploiements d'emplois : CFTC et UNSA : CONTRE

F O : abstention

